

Objet : Création d'une Zone Réglementée Temporaire (ZRT) « SEYNE » dans le cadre d'une manifestation aérienne à Toulon

En vigueur : Du jeudi 13 août au samedi 15 août 2026

Lieu : FIR : MARSEILLE LFMM

ZRT SEYNE



Extrait carte 1 / 500 000 IGN/ OACI - Edition 2026

ACTIVITÉ

Manifestation aérienne et répétition.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT SEYNE

- Le 13 août 2026 Activable de 1300 à 1730
- Le 14 août 2026 Activable de 0800 à 1030
- Le 15 août 2026 Activable de 1330 à 1730

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de

- HYERES TWR : 121,000 MHz
- NICE INFO : 124,425 MHz
- TOULON APP : 126,325 MHz
- PROVENCE INFO : 124,355 MHz

GESTIONNAIRES

TOULON APP

STATUT

Zone Réglementée Temporaire (ZRT) activable qui :

- se substitue aux parties des espaces aériens contrôlés, aux zones réglementées et dangereuses avec lesquelles elle interfère,
- est définie à l'exclusion de la zone interdite LF-P62.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

Contournement obligatoire pendant l'activité sauf pour :

- les aéronefs participant à la manifestation,
 - les aéronefs autorisés par la Direction des vols
 - les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, après contact avec l'organisme gestionnaire.
- CAG IFR et CAM I, T : sur autorisation de TOULON APP

SERVICES RENDUS

Service d'information de vol et d'alerte.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES**ZRT SEYNE****LIMITES LATÉRALES**

43°08'17.00" N, 005°48'21.00" E

43°09'47.00" N, 005°50'49.00" E

43°10'39.00" N, 006°04'36.00" E

43°06'39.00" N, 006°05'01.00" E

arc horaire de 6.00 NM de rayon centré sur 43°06'12.70" N, 005°56'50.73" E

43°05'21.00" N, 005°48'42.00" E

43°08'17.00" N, 005°48'21.00" E

LIMITES VERTICALES

SFC / 6000 ft AMSL

ORGANISMES A CONTACTER

Avant et pendant la manifestation :

Directeur des vols : 06 83 24 72 42

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

L'itinéraire recommandé VFR de jour : tronçon « WT- PT-CT » est suspendu.

L'itinéraire de transit s'effectuera au nord de la CTA TOULON.

Des mesures spécifiques de régulation de débit pouvant aller jusqu'à la suspension temporaire des vols, sont susceptibles d'être imposées sauf pour les aéronefs participant à la manifestation et les aéronefs effectuant des missions urgentes d'assistance et de sauvetage après contact avec l'organisme gestionnaire.